

Initiatives ministérielles

Ils ont en fait l'impression que si ce projet de loi est adopté, ils n'auront pas d'autre choix que de devenir les abonnés captifs de la télévision par câble. Le propriétaire de maison unifamiliale n'est pas dans la même situation. Si ce dernier était touché par la réglementation, il laisserait sans doute tomber son abonnement à la câblodistribution installerait une soucoupe dans sa cour et le tour serait joué.

Dans son discours, le secrétaire parlementaire a bien gentiment souligné que les propriétaires d'appartements en copropriété jouissaient en cette matière d'une certaine protection sinon dans la loi, du moins dans son esprit et celui des autorités gouvernementales, du ministre et de ses agents. Je n'ai aucune raison de douter des propos du secrétaire parlementaire. Au contraire, j'y applaudis et je le remercie.

Mais il faut dire aussi qu'il ne sera pas toujours secrétaire parlementaire, que le ministre ne le sera pas toujours et même que le gouvernement actuel ne sera pas toujours là. Sauf votre respect, monsieur le Président, je sais pertinemment que, dans un régime démocratique, les gouvernements changent et que, pas avant longtemps j'espère, un de ces jours le gouvernement actuel sera remplacé par un autre, tout comme le ministre et le secrétaire parlementaire, et Dieu sait quel sera le point de vue de ceux qui les remplaceront.

C'est pourquoi, bien que je sois en faveur du projet de loi, je tiens à exprimer mes préoccupations et celles de mes électeurs qui sont des copropriétaires, et ils sont fort nombreux. Je voudrais souligner aussi qu'en ce qui concerne le projet de loi présenté au cours de la 33^e législature, 266 habitants de ma circonscription avaient fait valoir leurs préoccupations à cet égard.

• (2150)

En ce qui touche le présent projet de loi, quelque 158 de mes électeurs qui sont copropriétaires des appartements York Valley m'ont fait part de leurs craintes. Je voudrais souligner que leurs préoccupations sont légitimes. Je continuerai à travailler avec le ministre, le secrétaire parlementaire et le gouvernement pour m'assurer qu'on tienne compte de leurs préoccupations et qu'ils soient traités sur le même pied que les autres propriétaires. Quoi qu'il arrive avec ce projet de loi, je vais continuer de travailler pour qu'ils n'aient pas à craindre un traitement discriminatoire.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le député parle de la Société

Radio-Canada et de ses fonctions en tant qu'organisme national.

Je voudrais simplement rappeler que ce qui nous inquiète le plus dans l'orientation qu'a pris le gouvernement ces dernières années, c'est la réduction constante du budget de la SRC.

Je signalerai qu'en 1984-1985, le budget opérationnel s'établissait à environ 943 millions de dollars. En 1989-1990, il n'était plus que de 812 millions de dollars. À partir de 1990-1991, et pour les quatre prochaines années, environ 140 millions de dollars seront retranchés du budget total de la Société.

J'aimerais également mentionner que le CRTC a récemment déclaré, au moment de renouveler la licence de Radio-Canada, que la Société ne pourrait respecter son mandat aux niveaux de financement actuels. Pourtant, les dépenses ont été réduites depuis.

Permettez-moi de citer le vice-président de Radio-Canada, M. MacEwen, qui déclarait: «Vous avez raison. On nous saigne un peu plus chaque année. À nous maintenant de décider comment nous procéderons. Cette année, en 1989-1990, on a réduit de 1 p. 100 le budget de la radio. Ils ont réussi à maintenir leurs activités pendant une année encore mais si nous persistons, ils va falloir supprimer quelque chose.

Comme je l'ai dit hier soir, nous avons appris que la Société Radio-Canada s'appête à procéder à de nombreuses mises en disponibilité. J'ai demandé à la bibliothèque du Parlement des renseignements au sujet de l'ampleur de ces mises en disponibilité, mais je crois comprendre que ces données ont été diffusées ce soir.

J'aimerais que le député nous dise comment il peut justifier l'appui que le gouvernement prétend accorder au système national de radiodiffusion du pays, un système qui doit définir notre unité et notre identité nationales en tant que symbole de notre réalité canadienne? Comment peut-il le faire quand on voit les énormes compressions budgétaires que doit subir la Société Radio-Canada et qui se traduisent par de nombreuses mises en disponibilité? La Société a déjà du mal à remplir son mandat. Comment est-elle censée le faire quand elle doit mettre encore d'autres employés en disponibilité?

M. Redway: Monsieur le Président, je suis gré au député de sa question. Quoi que je puisse penser de l'affaire, et quoi que le député lui-même puisse en penser, nous reconnaissons tous les deux qu'il existe une différence d'opinion quant aux questions budgétaires intéressant la SRC.